



# le point



Bulletin du **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS**

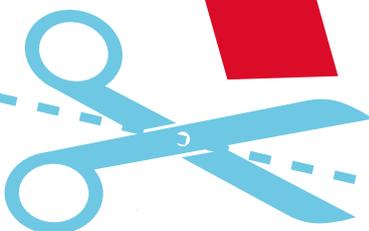
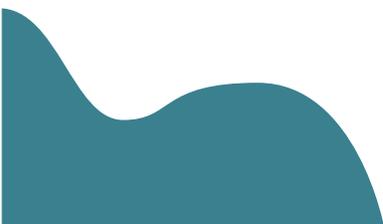
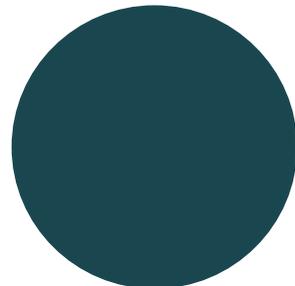
**SEPTEMBRE 2024**

Cantoniales 2025 **3-5**

Votations fédérales **6-8**

Session inclusive **13**

Initiative solaire **14-15**





De **RAISON**  
et de **CŒUR**

Notre Congrès s'est prononcé à l'unanimité pour une Union de gauche aux prochaines élections cantonales. Construite autour d'une série de propositions concrètes et d'une liste commune au Conseil d'État, cette force doit nous permettre de reprendre la double majorité au Grand Conseil et au Conseil d'État. Une union de raison et de cœur...

De raison d'abord, car il s'agit d'apprendre de l'histoire et des expériences voisines. La droite a, ces dernières années, triomphé dans les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'en Ville du Locle, au profit de grandes alliances composites soudées autour de l'idée de démanteler toujours plus les prestations publiques afin de protéger les minorités aisées en laissant tomber les classes populaires et l'environnement. À l'inverse, une partie de la gauche s'est lancée unie en Ville de Neuchâtel, avec le résultat incroyable que l'on connaît. Les alliances soudées, ça marche!

Mais ce n'est de loin pas la principale motivation de nous unir avec nos camarades des autres partis de gauche. Cette Union sera une union de cœur! Nous partageons de nombreux combats: pour que la manne qui s'accumule toujours plus chez une infime minorité de personnes soit partagée avec les classes moyennes et populaires, dont le pouvoir d'achat diminue; pour que des mesures sérieuses soient enfin prises pour préserver notre environnement et notre biodiversité; ou encore pour lutter contre des forces politiques qui disent combattre pour la liberté alors qu'elles ne cherchent qu'à enfermer un peu plus chacune et chacun dans un moule conservateur... Ces luttes communes sont si importantes et urgentes qu'elles surpassent largement nos différences de méthode et de fond.

Nous avons toutes et tous adhéré au PSN avec la volonté de faire changer les choses. Et nous ne pourrions pas y arriver seuls. L'Union de gauche pourra garantir à la population une amélioration de son quotidien. Si l'électorat nous fait confiance et nous confère une double majorité, alors nous gagnerons la chance (et la responsabilité!) d'avoir les coudées franches pour réaliser le programme au cœur de notre promesse.



**Romain Dubois**  
président du  
Parti socialiste neuchâtelois

## CONGRÈS cantonal du 15 NOVEMBRE

Réservez la date pour participer au prochain congrès du PSN, où nous aurons l'occasion de désigner nos candidates et candidats pour les élections cantonales!

## VISITE de la VILLA FALLET

Dans le cadre de son programme de formation, le PSN vous invite à une visite guidée de la villa Fallet le 21 septembre à 10h. Les personnes intéressées à y participer peuvent s'annoncer auprès du secrétariat cantonal.

## FÊTE des VENDANGES

Du 27 au 29 septembre, les JSN et le PSCN auront le plaisir de vous accueillir à leur stand de la Fête des Vendanges. Passez boire un verre et discuter! Et si vous souhaitez servir au bar, n'hésitez pas à vous approcher du secrétariat cantonal.

## MANIFESTATION NATIONALE pour les SALAIRES

Venez manifester pour une hausse des salaires lors de la manifestation nationale organisée le 21 septembre à Berne par les syndicats. Des cars sont prévus par Unia, vous trouverez plus d'infos sur leur site unia.ch.

## ANNONCES

À l'affiche



## UN POINT RAFRAÎCHI

Notre *Point* revient de ses vacances d'été avec une nouvelle coupe de cheveux.

Sa dernière mise en plis datant de 2021, on a effilé et passé un coup de peigne qui, sans changer les fondamentaux, rehausse les couleurs et rafraîchit l'ensemble. Des tirages plus vivants et un changement de style d'illustration vont nous permettre de rester à la pointe, sans fourcher, sur l'actualité politique suisse, cantonale et sur la vie du parti.

Pour un *Point* toujours jeune et dynamique malgré ses 53 ans d'existence (ou 354 si l'on compte en numéros). Nous espérons qu'il fera fureur dans votre salon et que vos ami-es s'abonneront. Bonne lecture!



# Appel à CANDIDATURES

Dans la perspective des prochaines élections cantonales de mars 2025 et en regard de la stratégie adoptée par le Congrès du 24 août, nous invitons chaque membre du PSN qui souhaite être candidate ou candidat à la **candidature au Conseil d'État** à présenter son dossier de candidature jusqu'au dimanche **20 octobre** à minuit à la commission électorale, à l'adresse [commission.electorale@psn.ch](mailto:commission.electorale@psn.ch). Les candidatures déposées dans ce délai pourront participer à la campagne interne du parti et seront soumises aux membres lors du congrès du **15 novembre**.

Nos statuts stipulent que *Tout membre du PSN, qui remplit les conditions d'éligibilité inscrites dans la loi, peut proposer sa candidature à une élection interne ou à la candidature pour le Grand Conseil, le Conseil d'État, le Conseil national ou le Conseil des États.* (art. 13 al.1)

Délai de remise des candidatures: les dossiers de candidature pour le Conseil d'État doivent être à la disposition de la commission électorale au plus tard le **20 octobre** à minuit.

Le dossier de candidature doit impérativement comprendre:

- 1 lettre de motivation
- 1 curriculum vitae
- 1 texte de présentation pour le journal *Le Point* (1200 caractères, espaces compris)
- la charte des candidat-e-s signée (disponible sur le site [psn.ch](http://psn.ch))

Nous invitons également toutes et tous les membres intéressés à se porter **candidat-e au Grand Conseil** à faire part de leur intérêt au secrétariat jusqu'au **10 novembre**. Les candidates et candidats du PSN seront désigné-es le **15 novembre**, date du prochain Congrès électoral. Le secrétariat cantonal du PSN et la commission électorale sont à disposition pour toutes questions éventuelles.

# STRATÉGIE de campagne

Le 24 août, le PSN, réuni en Congrès, a décidé de la stratégie de campagne pour les élections cantonales du printemps 2025. Cette stratégie, proposée par le comité cantonal, définit les objectifs du parti et les moyens qui doivent lui permettre de les atteindre.

Les enjeux des prochaines élections sont de taille : il est aujourd'hui indispensable de conquérir une double majorité de gauche au Parlement et au Gouvernement.

Cela constitue le premier objectif voté par le Congrès. Depuis 2021 et la perte de la double majorité, de nombreuses propositions socialistes sont entravées par le camp bourgeois. Baisse fiscale profitant aux hauts revenus, opposition aux mesures sociales visant à soutenir le pouvoir d'achat de la classe moyenne et des plus précaires, plan climat largement insuffisant pour faire face aux enjeux climatiques et écologiques, politique culturelle peu ambitieuse... voilà une partie du bilan de la double majorité en place, malgré les efforts des député-es PS au Parlement. Seule une double majorité de gauche permettra d'améliorer le quotidien de la population de manière solidaire et durable.



Les élections cantonales offrent l'opportunité au PSN de diffuser ses idées sur des thèmes qui lui sont chers : le pouvoir d'achat et la sécurité sociale, la transition écologique et sociale, l'emploi et une économie durable, un système de santé solidaire, une société inclusive, égalitaire et ouverte... Enfin, la campagne doit être l'occasion de mobiliser massivement les membres du parti et de recruter de nouvelles personnes partageant nos valeurs et prêtes à s'engager pour les défendre.

L'attention des camarades présent-es s'est principalement portée sur la proposition d'établir une véritable Union de la gauche pour la course au Conseil d'État. Fruit de discussions amorcées il y a plus d'une année, cette union prévoit une liste commune dès le premier tour, composée de deux candidat-es socialistes, deux candidat-es écologistes et une ou un candidat-e popiste. Elle s'appuie sur un projet commun de politique cantonale à l'exécutif et plus précisément sur des dizaines de propositions concrètes qui ont été discutées avec des représentant-es des trois partis et approuvées par leur comité directeur respectif. Ce projet de société prévoit des développements dans de nombreux domaines : formation, système de santé, mobilité, accès au sport et à la culture, pouvoir d'achat, conditions de travail... En partant unis, nous nous donnons les moyens de réaliser ensemble une législature solidaire et écologique. Cette union repose également sur des règles de fonctionnement précises afin de garantir une collaboration efficace durant la campagne et la législature.

Les élections communales de ce printemps l'ont démontré : les forces de gauche gagnent quand elles s'unissent. C'est avec cette conviction que le Congrès a approuvé la stratégie d'union de la gauche et attend des autres forces concernées qu'elles en fassent de même lors de leurs prochaines assemblées générales.

Outre les objectifs stratégiques, le Congrès s'est également prononcé sur la stratégie de représentativité sur

les listes. Notre parti s'est toujours engagé pour l'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour une représentation équilibrée des différentes régions du canton. Ces intentions sont confirmées : le PSN présentera au moins 50% de femmes candidates au Conseil d'État et sur sa liste pour le Grand Conseil. Comme cela avait déjà été le cas lors des élections cantonales de 2021 et du passage à la circonscription unique, une attention soutenue sera accordée à présenter une liste respectant les équilibres régionaux.

Le congrès a marqué la première phase de la campagne des élections cantonales. Les candidatures au Conseil d'État et au Grand Conseil sont désormais ouvertes ! Toutes et tous les camarades intéressé-es sont encouragé-es à déposer leur candidature pour le Grand Conseil auprès du secrétariat cantonal ([secretariat@psn.ch](mailto:secretariat@psn.ch)). Les candidatures pour le Conseil d'État doivent quant à elles être adressées à la commission électorale ([commission.electorale@psn.ch](mailto:commission.electorale@psn.ch)).



**Margaux Studer**  
cordinatrice politique



**Romain Dubois**  
président du Parti socialiste  
neuchâtelois



**Antoine de Montmollin**  
président du groupe des député-es  
au Grand Conseil



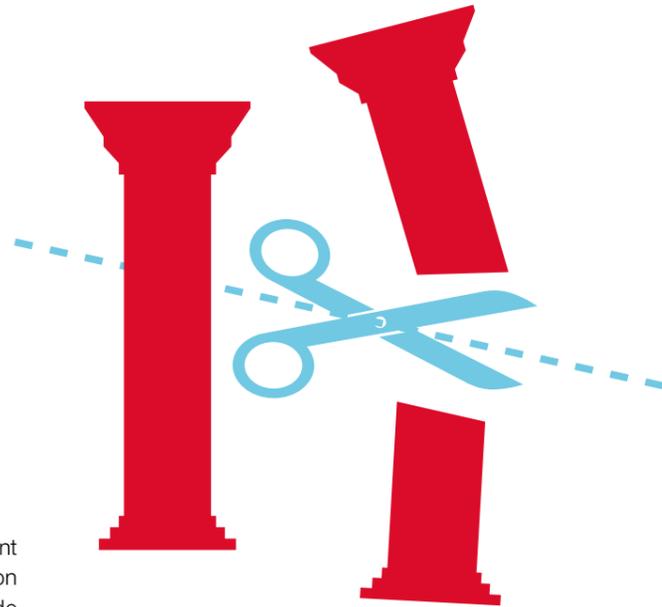
## Révision de la LPP : une **NOUVELLE** **ARNAQUE** à **COMBATTRE** sans ménagement

Nombreuses et nombreux sont les dirigeant-es qui vendraient sans hésiter père et mère pour se retrouver dans une situation où la plus grande organisation patronale et la plus grande organisation syndicale trouvent une solution commune à l'épineuse question des retraites. Or, en Suisse, c'est exactement ce qui s'est passé : l'Union patronale suisse (UPS) et l'Union syndicale suisse (USS) ont proposé, ensemble, un projet au Conseil fédéral. Nos sept sages l'ont proposé au Parlement pour accord, trop contents qu'une solution émerge enfin.

Mais c'est mal connaître la majorité de l'Assemblée fédérale qui, s'agissant des questions sociales, dispose d'une morgue et d'une arrogance sans limite. Sous les coups de butoir de l'UDC, du PLR et d'une grande partie du Centre, le Parlement a décrété que cet accord était beaucoup trop favorable aux employé-es et a commencé à le détricoter. Schématiquement, le Parlement a conservé – voire accentué – tous les sacrifices auxquels l'USS consentait, mais a supprimé ou édulcoré toutes les compensations qu'acceptait l'UPS. C'est pour cela que l'on se retrouve avec une réforme totalement déséquilibrée, unilatérale dans son objectif de diminuer les rentes.

De quoi parle-t-on exactement ? La mesure phare du projet prévoit la diminution du taux de conversion légal. Ce taux fixe en effet le taux minimal de transformation du capital en rente. Le taux actuel est de 6,8 % ; il baisserait à 6 % avec la réforme. Cela signifie qu'aujourd'hui, si l'on a un capital accumulé au moment de la retraite de 100 000 francs, la rente minimale est de 6 800 francs. Demain, elle serait de 6 000.

C'est problématique parce que cette réforme fait totalement abstraction du fait que ces vingt dernières années, les rentes moyennes n'ont cessé de baisser alors que les cotisations n'ont jamais été aussi élevées. La cotisation est ainsi passée en moyenne de 11,5 % à 13,5 %, alors que la rente mensuelle passait de 3 000 à 2 750 francs. Dit autrement, avant même cette réforme, on paie toujours plus pour avoir toujours moins ; le projet voté par le Parlement permettrait non seulement de continuer dans cette direction, mais d'accentuer le mouvement.



On peut se demander où va tout cet argent. Eh bien, dans les caisses de pension, et il y reste ! Jamais elles n'ont été aussi riches qu'aujourd'hui : elles ont en réserve environ 110 milliards !

La réforme ne ferait qu'accentuer tout cela, parce qu'en plus de diminuer les rentes, elle augmenterait les cotisations en réduisant le montant de coordination (le montant à partir duquel on cotise). A priori on pourrait se dire que, pour les petits salaires, certes il y aurait une perte de pouvoir d'achat (payer la cotisation que l'on ne payait pas), mais comme l'employeur en paierait aussi une, normalement on devrait au bout du compte bénéficier du changement. Malheureusement, cette augmentation de cotisation, qui implique une augmentation de la rente, ne couvrirait pas la baisse de montant de coordination...

Finalement, le seul véritable gagnant de ce projet, ce seraient... les courtiers, les assurances et le secteur financier. Car oui, si les rentes diminuent, les coûts du 2<sup>e</sup> pilier, dont la part du lion revient au secteur financier, ne cessent d'augmenter. L'on est passé d'un coût d'un peu plus de 2,5 milliards pour la gestion financière pour l'ensemble des caisses de pension en 2013 à plus de 6 milliards l'an passé !

Or, durant le débat sur la révision de la LPP, des outils ont été proposés pour limiter ces gains et permettre de dégager des économies pour les caisses de pension. La réponse ? Niet, une fois encore.

Alors ne nous trompons pas ! Il faut refuser cette réforme unilatérale, sans concession et qui pèserait très lourd sur le dos des travailleurs.



**Baptiste Hurni**  
conseiller aux États

## Révision de la LPP, une **AMÉLIORATION** pour les **FEMMES** ?

**Bas salaires, inégalités salariales, difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle en raison de l'absence d'une réelle politique dans le domaine : tous ces phénomènes impactent la vie des femmes à la retraite. Elles gagnent moins et cotisent moins en moyenne que les hommes et se retrouvent ainsi avec des rentes plus faibles à la retraite. Une réalité qui plonge un grand nombre de femmes dans le risque de la précarité. Des promesses avaient été faites. La pseudo-réforme LPP les a oubliées. Il s'agit d'une nouvelle arnaque.**

Durant le débat sur AVS21 et donc sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, la problématique de la précarité des femmes à la retraite avait déjà été mise en avant mais la majorité bourgeoise du Parlement n'en a pas tenu compte, promettant l'amélioration des rentes pour les femmes dans le cadre de la réforme LPP. Toutefois, sans surprise, ces promesses n'ont pas été tenues, alors même que les différentes études et données démontrent que les femmes reçoivent environ deux fois moins de rentes du 2<sup>e</sup> pilier que les hommes. Ce « gender pension gap » peut atteindre jusqu'à 41,5 % pour les femmes ayant des enfants par rapport aux hommes dans la même situation.

### Une amélioration, vraiment ?

La réforme LPP voulue par la majorité du Parlement imposerait des cotisations supplémentaires et réduirait massivement le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs à bas salaires. Et, nous le savons, les bas salaires sont une réalité qui s'observe dans les branches majoritairement féminines. Les cotisations prélevées pourraient augmenter de jusqu'à 2 400 francs par an, péjorant ainsi le revenu disponible des femmes tout au long de leur vie active. En raison de la baisse prévue du taux de conversion, beaucoup d'entre elles – particulièrement les travailleuses de plus de 50 ans – verraient même leur rente diminuer. La réforme aurait aussi un effet en cascade pour les personnes qui se verraient réduire leur droit aux prestations complémentaires. Au final,

donc, la réforme n'apporterait aucune véritable amélioration pour celles qui bénéficieraient des faibles mesures compensatoires attribuées aux générations transitoires.

### Un avenir incertain, du travail non reconnu

De plus, le projet de réforme n'inclut pas de mécanisme pour compenser l'inflation et n'éviterait donc pas une détérioration continue des rentes. Ainsi, les plus jeunes n'auraient aucune garantie que leur rente ne se dégraderait pas jusqu'à l'arrivée à la retraite.

Par ailleurs, la rente du 2<sup>e</sup> pilier repose essentiellement sur les revenus du travail alors que les femmes consacrent en moyenne deux tiers de leur temps à des travaux non rémunérés, tels que le soin aux enfants et aux personnes âgées. Ce travail, essentiel au fonctionnement de notre société, n'est tout simplement pas reconnu ou valorisé. Contrairement au système AVS, le cadre du 2<sup>e</sup> pilier ne donne pas droit à une compensation financière pour cette partie du travail.

### Bref : une arnaque !

Nous pouvons l'affirmer : la réforme proposée ne répond pas aux besoins des femmes en matière de rentes. Elle perpétuerait les inégalités existantes plutôt que de pallier les lacunes en matière de prévoyance qui touchent les femmes. Des améliorations concrètes des rentes des femmes sont désormais plus que nécessaires pour rectifier les injustices systémiques persistantes dans le système de prévoyance. Dans l'immédiat, disons NON à l'arnaque LPP !



**Martine Docourt**  
conseillère nationale



## Dire **OUI** à l'initiative **BIODIVERSITÉ,** **POURQUOI** et **POUR QUI?**

La biodiversité, c'est, par exemple, les abeilles, les bourdons ou les papillons; sans eux, la pollinisation de végétaux qui fournissent des aliments comme les baies, les fruits et les légumes est impossible.

La biodiversité, c'est aussi les tourbières, qui absorbent le CO<sub>2</sub>, ce sont les cours d'eau et les arbres qui nous rafraichissent, ce sont les cours d'eau à l'état naturel qui nous protègent des inondations, ce sont des forêts qui protègent les villages des avalanches.

En prenant soin de ces milieux, c'est de nous que nous prenons soin.

L'agriculture est sous pression, avec une fragilisation des sols et des milieux naturels, des exigences de rendements à court terme; parallèlement, les revenus des agriculteurs sont en baisse. Il faut changer cette logique.

L'extinction des espèces entrainera des couts astronomiques. Selon les estimations du Conseil fédéral, la facture pourrait atteindre entre 14 et 16 milliards de francs par année dès 2050. L'initiative «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» oblige la Confédération et les cantons à anticiper pour protéger le monde dans lequel nous vivons.

L'initiative demande d'intégrer dans toutes nos réflexions le fait de protéger notre environnement, la biodiversité et le paysage. Elle ne fixe pas de quotas mais en posant ces objectifs dans la Constitution, elle oblige à intégrer ces valeurs dans chacune de nos lois et chacun de nos actes.

Ce ne sont pas des libellules que nous souhaitons protéger mais l'avenir de nos enfants et un monde dans lequel ils pourront, à leur tour, sereinement, envisager d'avoir des enfants.



**Christian Mermet**  
député



photo: JJ Ying sur Unsplash

## CHIFFRES & FAITS

**7594 km<sup>2</sup>** de milieux naturels riches en espèces (prairies sèches, zones alluviales, marais) ont disparu depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, ce qui correspond à peu près à un cinquième de la superficie totale de notre pays.

**Un tiers** de toutes les espèces animales et végétales de Suisse sont considérées comme menacées ou ont déjà disparu.

**45%** des espèces d'abeilles sauvages en Suisse sont éteintes ou menacées.

**La moitié** des espaces vitaux subsistant pour les animaux et les plantes sont menacés. Les zones humides et les cours d'eau sont particulièrement impactés.

## SANTÉ: des RÉPONSES à des BESOINS CROISSANTS



Encourager davantage la formation en soins infirmiers et soutenir la création de nouveaux EMS: lors de la session de juin, le Grand Conseil a validé, à l'unanimité, deux rapports qui illustrent plusieurs défis à relever par les collectivités publiques dans le domaine de la santé. Et qui, tous deux, avaient été portés par Laurent jusqu'à leur adoption par le Conseil d'État.

### Former davantage d'infirmier-ères

À la suite de l'acceptation en votation populaire de l'initiative fédérale Pour des soins infirmiers forts, la Confédération a opté pour une mise en œuvre en deux phases, à déployer par les cantons. La première est qualifiée d'offensive de formation. Elle a pour but d'augmenter le nombre de praticien-nes en soins infirmiers, notamment par l'obligation faite aux institutions de former, contre rétribution. À cet effet, le Grand Conseil a adopté une loi d'exécution et un crédit d'engagement de 21,1 millions de francs pour la période 2024-2032, dont près de la moitié sera couverte par la Confédération.

Sans entrer ici davantage dans ce dossier (la phase 2, portant sur les conditions de travail, est en cours d'élaboration), il s'agit d'en souligner l'un des enjeux: celui de la pénurie de personnel, qui ira croissant, pas uniquement dans le domaine des soins infirmiers, ni, plus largement, de la santé. Dans son dernier rapport (2021) sur le personnel de santé en Suisse, l'Observatoire suisse de la santé esquissait plusieurs

scénarios quant aux besoins en 2035 de personnel de soins et d'accompagnement. Tous secteurs confondus, le scénario moyen (dit «de référence») tablait sur quelque 38 000 infirmier-ères supplémentaires.

La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers entend apporter une réponse à cet enjeu, du moins pour la catégorie de personnel concernée. À l'échelle du canton, ce sont 1 900 «nouveaux entrants» qui ont été estimés d'ici à 2032.

### Construire de nouveaux EMS

Autre besoin, calculé à l'horizon 2035 celui-là: 900 lits supplémentaires en établissements médico-sociaux (EMS), afin de faire face au vieillissement de la population et d'offrir des conditions de vie dignes aux personnes qui ne pourront rester à domicile ou disposer de prestations intermédiaires. De manière à favoriser la construction de nouveaux EMS ainsi que la modernisation et le développement d'infrastructures existantes, le Grand Conseil a voté un crédit-cadre de 65 millions de francs destiné au cautionnement d'emprunts bancaires.

Ce rapport constitue une pierre supplémentaire à la planification médico-sociale (PMS), s'ajoutant – entre autres – à la construction d'appartements avec encadrement, à la création de foyers de jour ou encore à la constitution d'AROSS en établissement autonome de droit public. Le défi, on le

sait, est de taille, avec, pour le canton de Neuchâtel, un nombre de personnes de plus de 65 ans qui, de près de 35 000 lors de l'étude, pourrait se monter à 53 000 en 2050 (statistique OFS de 2020).

### Politiques publiques à aligner

S'il est heureux que le Grand Conseil ait voté ces crédits (le deuxième n'ayant pas d'impact direct sur le compte de fonctionnement de l'État, à l'exception du renforcement du service de la santé publique pour accompagner les propriétaires et exploitants d'EMS dans leurs projets), il convient de garder en tête que les ressources financières de l'État ne sont pas illimitées et doivent être allouées aussi efficacement que possible. En outre, si sur le papier, les objectifs peuvent être atteints, ceux-ci doivent se concrétiser sur le terrain, ce qui ne relève pas de la seule politique de santé publique, mais demande un alignement avec celles de la formation, de la réinsertion professionnelle, de l'emploi ou encore de l'aménagement du territoire. La santé est assurément un champ d'action complexe et passionnant.



**Frédéric Mairy**  
conseiller d'État

### Nouvelles têtes

Suite aux élections communales, plusieurs député-es socialistes ont quitté le Grand Conseil et fait place à de nouvelles têtes. La députation est heureuse d'accueillir Françoise Jeanneret, Jacqueline Zosso, David Moratel, Karim Djebaili et Magali Barblan. Toutes nos félicitations à ces nouvelles et nouveaux élu-es !

### Organisation des sessions

La nouvelle organisation des sessions du Grand Conseil, décidée en 2022, est introduite dès la session de septembre. Dorénavant, les sessions se tiendront sur une seule journée, le mardi. Ce calendrier révisé doit permettre une meilleure conciliation entre vie privée, vie professionnelle et activité politique. Pour rappel, les sessions sont toujours publiques et peuvent être suivies au Château (à la galerie) ou en vidéo sur le site de l'État (ne.ch).

## SESSION de JUIN

**Le Parlement s'est prononcé sur de nombreux objets lors de la session du Grand Conseil des 25 et 26 juin. Retour non exhaustif sur certains dossiers importants.**

La session du Grand Conseil du mois de juin fait généralement la part belle aux comptes de l'année précédente. Ceux de 2023, discutés au Parlement les 25 et 26 juin 2024, ont mis en avant un résultat réjouissant pour notre Canton, avec des chiffres noirs qui traduisent une bonne conjoncture. Toutefois, le groupe socialiste n'a pas manqué d'être interpellé par l'écart entre le budget, souvent précautionneux sinon pessimiste, et les comptes, bénéficiaires. Par la voix de Corine Bolay Mercier, le groupe a souligné la nécessité de proposer des budgets plus proches des réalités financières et d'éviter la politique de l'écreuil – d'autant plus lorsque la population s'appauvrit et voit son pouvoir d'achat diminuer !

Parmi les autres objets à l'ordre du jour, les député-es socialistes ont également soutenu la stratégie informatique de l'État avec une enveloppe financière certes revue à la baisse mais qui se monte tout de même à 60 millions de francs. Sans remettre en question la nécessité de procéder à des réformes d'envergure pour être à la hauteur des enjeux actuels en la matière, « est-ce que rien n'est trop beau lorsque l'on parle de développement informatique ? » s'est interrogé le président de groupe Antoine de Montmollin. Que de tels investissements soient possibles reflète la bonne santé financière de l'État, qui devra également permettre des actions significatives dans le social et l'écologie. Soucieux de préserver la santé au travail face à la digitalisation croissante, le groupe a déposé un postulat demandant au Conseil d'État d'identifier les mesures nécessaires pour ce faire – postulat qui a été accepté à une courte majorité.

Le Parlement a unanimement soutenu la première offensive de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Cette première phase mettra l'accent sur la formation afin de répondre à la pénurie de personnel de soins. Pour Anne Bramaud du Boucheron, porte-parole du groupe socialiste sur cet objet, les institutions qui participeront à cet effort en accueillant des personnes en formation doivent être accompagnées par l'État pour pouvoir continuer à remplir leurs tâches quotidiennes. Le groupe a souligné la nécessité de veiller à la valorisation des formations, des compétences et des salaires, et ne manquera pas d'être vigilant à propos de la deuxième phase, qui concernera les conditions de travail.

## NOUVELLE PRÉSIDENTE de groupe

**Fort de l'expérience acquise en près de deux législatures au sein du parlement cantonal, le député Antoine de Montmollin a pris la présidence de la députation socialiste le 1<sup>er</sup> juin. Militant infatigable du PSN depuis de nombreuses années, il aura la responsabilité de mener le groupe durant cette fin de législature. À six mois des élections cantonales, il répond à nos questions.**

### Comment conçois-tu le rôle de président de groupe ?

Il s'agit en premier lieu de veiller à ce que l'ensemble des député-es puissent s'épanouir dans leur fonction et

défendre nos valeurs de manière coordonnée et efficace. L'engagement des député-es est conséquent et varié : lecture de dossiers, séances de préparation, travail en commission, interventions en plénum... Le président assure un rôle de chef d'orchestre pour que la symphonie socialiste au Grand Conseil sonne juste !

La fonction couvre également des aspects stratégiques, notamment en ce qui concerne les contacts avec les autres partis et avec le gouvernement, dont en particulier nos ministres socialistes.

Par ailleurs, il est primordial que les actions de la députation reflètent les positions de l'ensemble du parti. Si nous avons été élu-es, c'est avant tout grâce à l'engagement des militant-es et des sections. Je suis volontiers à disposition pour échanger ou relayer des idées, il ne faut pas hésiter à m'interpeller, comme l'ensemble des membres du groupe.

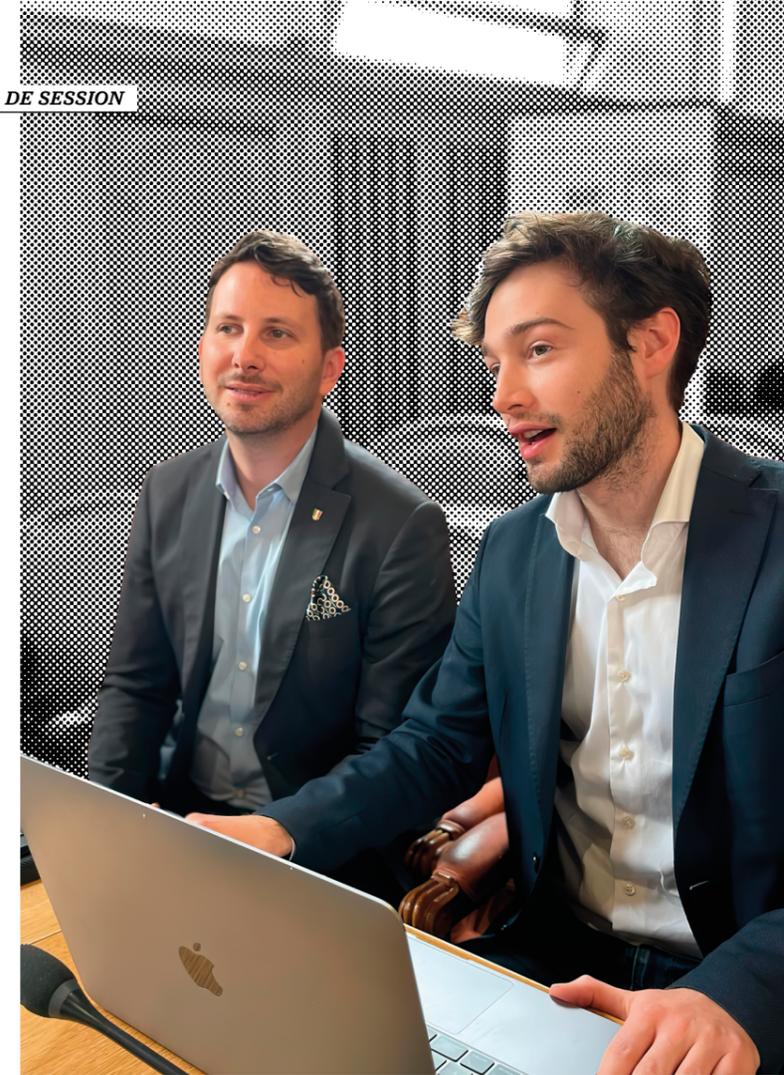
### Quels sont les enjeux de cette fin de législature ?

Nous entrons dans une période avec de nombreux enjeux, durant laquelle les débats deviennent souvent plus tendus.

Deux initiatives sont en cours de traitement par le Grand Conseil, demandant d'accorder 1 % du budget de l'État respectivement à la culture et au sport. Dans ce cadre, il me semble essentiel que nous puissions apporter un véritable soutien aux acteurs et actrices de ces deux domaines. On touche ici à la possibilité pour chacun-e de nourrir ses réflexions, de soigner son bien-être et de s'émanciper !

Nous traiterons prochainement de notre initiative socialiste pour plafonner les primes d'assurance-maladie à 10 % du revenu. Cette solution est la meilleure pour soulager le budget de la classe moyenne et des plus précaires face à l'augmentation constante du coût de la vie et nous nous battons pour qu'elle se concrétise.

D'autres débats risquent d'avoir lieu sur le plan fiscal. Avec les bons résultats financiers du Canton, il est probable que les partis de droite proposent des baisses d'impôt. Il est



dans tous les cas inacceptable que les efforts financiers réalisés ces dernières années pour consolider les finances de l'État servent à affaiblir les mécanismes de redistribution des richesses.

### Les élections cantonales 2025 approchent à grands pas. Quels éléments te semblent indispensables pour une campagne réussie ?

La politique n'est pas une affaire de marketing ou de slogans mais avant tout de débats d'idées et de travail de conviction. Nous devons être en mesure de répondre à la question suivante : qu'est-ce que cela changera concrètement pour la population si une double majorité de gauche avec un parti socialiste fort est élue en mars ?

Subsides aux primes d'assurance-maladie, chèque formation pour toutes et tous, défense du salaire minimum, transports publics accessibles, création d'un fonds climat, introduction d'une carte permettant un accès bon marché à la culture et au sport... les pistes sont nombreuses. Ces prochains mois, les travaux sur le programme socialiste devraient permettre d'affiner ces points, parmi d'autres.

Par ailleurs, les récentes élections communales montrent que la gauche est forte lorsqu'elle s'unit. Il serait logique que cette union se concrétise aussi au niveau cantonal, avec des engagements communs clairs et convaincants.

# CORRIGER les lacunes des TRANSPORTS PUBLICS

Début mars 2024, portée par le succès de l'initiative pour l'accueil des enfants, notre section, sur l'impulsion de notre cher et infatigable Armand Blaser, lançait une initiative concernant l'extension des transports publics dans la commune.

En effet, cela fait plus de dix ans que les habitantes et habitants du Val-de-Ruz attendent une amélioration des transports publics. Pour mémoire, en 2013, première année de la nouvelle commune du Val-de-Ruz, les autorités avaient organisé des ateliers participatifs avec la population dans l'idée de réfléchir ensemble au futur de cette nouvelle entité. Concernant les transports publics, il était apparu un besoin de renforcer les liaisons nord-sud, entre autres.

Durant cette décennie, plusieurs tentatives ont été développées aux niveaux cantonal et communal, mais malheureusement, malgré toute l'énergie déployée, aucune n'a abouti. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de lancer une initiative.

Et bien nous en a pris ! En trois mois, plus de 1600 signatures étaient récoltées !

Ce succès démontre que la population vaudruzienne plébiscite de meilleures liaisons en transports publics pour certains villages. En effet, malgré une offre globalement bonne, surtout concernant la ligne Villiers-Neuchâtel, des localités ne sont

toujours pas desservies, comme Le Pâquier, La Jonchère ; d'autres le sont de manière saisonnière, comme La Vuedes-Alpes, Les Bugnenets ; d'autres, comme les villages de la Côtière (Savagnier, Saules, Vilars, Fenin) ou encore Montmollin, sont desservies de façon lacunaire et il existe de gros « trous », par exemple entre 8 h 30 et 12 h 30 pour la Côtière.

Pour arriver à cette belle réussite, plusieurs stratégies ont été conjuguées. La première a été d'insérer la feuille d'initiative dans le *Val-de-Ruz Info*, journal d'information local reçu dans tous les ménages. Cette démarche a permis de recueillir plus de 700 signatures. Les 900 autres ont été récoltées grâce à l'assiduité des membres du PS Val-de-Ruz, lors des stands électoraux dans les différents villages, lors de nos présences matinales aux arrêts de bus et aux déchèteries, ou encore par du porte-à-porte.

Maintenant que l'initiative est déposée, un gros travail reste encore à réaliser ! Des solutions financières doivent être trouvées, des négociations doivent se faire avec le Canton.

Au niveau du budget, l'argent reçu de la redistribution des contributions fédérales pour les charges géotopographiques pourrait être un moyen de financer l'amélioration des transports publics. Le Plan climat cantonal a aussi pour but de promouvoir l'utilisation des transports publics auprès de la population ; dans ce cadre-là, une amélioration des dessertes incitera cette dernière à acquiescer des abonnements.

Le groupe PS du Conseil général soutiendra notre conseiller communal Ahmed Muratovic, qui sera en charge du dossier.



**Anita Cuenat**  
membre PS Val-de-Ruz

# Une SESSION INCLUSIVE au GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Entre le 15 mai et le 15 juin 2024, Avenir Inclusif a mené les *Journées d'action pour les droits des personnes vivant avec un handicap*, qui avaient pour but de faire améliorer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en vigueur en Suisse depuis 10 ans, et de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), qui a 20 ans, de sensibiliser la population, de promouvoir l'égalité, l'inclusion et la participation dans tous les domaines de la vie.

Dans le canton de Neuchâtel, une quarantaine de manifestations ont eu lieu, organisées par différentes associations. Le 13 juin, le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) et la commission cantonale pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP) ont organisé, en collaboration avec le bureau du Grand Conseil, une **session inclusive** qui a réuni 30 personnes vivant avec un handicap (PVH) et 30 députés actuellement en fonction, dans le but de discuter et d'adopter des pétitions demandant des mesures concrètes pour garantir l'égalité, l'inclusion et la participation dans l'accès aux droits politiques.

## Pourquoi avons-nous organisé une session inclusive ?

C'est non seulement une démarche concrète pour sensibiliser et favoriser l'accès aux droits politiques pour toutes et tous, mais également une action symbolique pour les PVH : être dans la salle du législatif cantonal et pouvoir travailler avec les députés autour de deux pétitions.

Les binômes formés (1 député et 1 PVH) ont adopté deux pétitions qui demandent que des mesures concrètes soient prises pour garantir l'accès aux droits politiques.

Pour la première pétition « Pour une représentation politique inclusive et participative », nous avons examiné ces points :

- La construction universelle est un point essentiel qui a pris tout son sens au moment de débattre de mesures pour garantir l'accessibilité aux lieux de campagne et de réunion. Car un grand point négatif pour la participation est que l'accessibilité autonome aux bâtiments n'est pas atteinte partout.



- L'introduction des quotas dans les partis politiques n'a pas passé, car injuste et non faisable.
- Autre point essentiel : un grand nombre de personnes sous curatelle ne peuvent pas voter et même, dans certains cas, la ou le curateur vote à la place de la ou du pupille, sans son accord.

Pour la deuxième pétition « Pour l'accessibilité universelle des structures, de l'information politique et du matériel de vote », les débats ont été moins intenses, mais les points tout aussi importants :

- Il faut garantir l'accessibilité universelle de tout le processus électoral.
- Il faut également favoriser l'encouragement à la participation politique : il serait judicieux de créer des programmes d'encouragement et de soutien visant à faciliter la participation politique active des PVH.
- Il est indispensable de former et sensibiliser les autorités politiques, l'administration cantonale et le grand public. L'idéal serait de mettre en place des programmes de formation et de sensibilisation aux besoins des PVH en matière d'accès au processus électoral.

Un grand effort doit encore être fourni par les partis politiques, par les communes et par l'État, **comme l'exigent les lois**, pour éliminer les obstacles à une représentation et une participation politique pleine et entière des personnes vivant avec un handicap. Dans tous les cas, ces points seront débattus au Grand Conseil.



**Fabien Bertschy**  
délégué de la CIAP et membre PS



Photo: Patrice Schreyer

# Un **MAGNIFIQUE** **POTENTIEL** et des défis à relever

Le peuple suisse a dit OUI! à la loi sur l'approvisionnement électrique et souhaite atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans le canton de Neuchâtel, le Plan climat vise cette neutralité d'ici 2040. Pour y arriver, la production d'électricité solaire est sans conteste un élément essentiel.

L'initiative « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables » lancée par les Vert-e-s et soutenue par le PS et la JS veut renforcer le tournant énergétique. Elle demande que tous les toits et façades du bâti suisse qui s'y prêtent soient couverts de panneaux photovoltaïques. D'abord les nouveaux bâtiments puis, après 2050, le bâti préexistant. Les installations solaires doivent devenir la norme; aujourd'hui, seul 10% du potentiel est exploité.

En plus d'être écologique, cette initiative est fondamentalement sociale; une fois de plus, une gauche unie propose des solutions durables et nécessaires.

Tout le monde se souvient de l'hiver 2022-2023, où la menace d'un black-out a fait réagir le monde politique, puis de l'augmentation massive des prix de l'électricité, due notamment à la situation géopolitique du continent. À la même période, les bénéfices record des entreprises électriques défrayaient la chronique. Lors d'une interpellation au Grand Conseil, le groupe socialiste a rappelé que l'électricité est à considérer comme un bien commun et non comme la propriété des gros exploitants. C'est une question de justice sociale.

Or justement, le solaire, c'est peu polluant et, une fois l'installation en place, c'est gratuit. Cela permet de produire sur place l'électricité consommée et de limiter les pertes dues au transport. Plus encore, en devenant producteurs, en augmentant l'autoconsommation, on peut s'affranchir en partie des grands fournisseurs d'électricité – c'est bien là que le bât blesse.

Une production décentralisée redistribue les ressources en évitant leur concentration dans les mains de grands groupes, suisses ou étrangers – contrairement à la logique néolibérale qui régit le marché aujourd'hui. Et on observe aussi la crainte des propriétaires qui pourraient être obligés d'investir dans des installations coûteuses sans que cela leur rapporte d'avantage. La peur, c'est les coûts.



Photo: initiativesolaire.ch

Pourtant, le solaire est largement plébiscité par la population, qui a en la matière une longueur d'avance sur les politiques. Le solaire, c'est meilleur pour la planète, cela permet de réduire notre empreinte carbone, c'est avantageux pour notre autonomie et c'est bon pour le portemonnaie.

Bien sûr, il ne sert à rien d'être uniquement idéaliste. Des questions devront trouver réponses. Notamment le dimensionnement des câbles et les coûts correspondants, le manque à gagner des groupes électriques et la manière de réinventer leur modèle d'affaires, la fabrication des panneaux au vu des difficultés de l'entreprise bernoise de photovoltaïque, la problématique croissante du manque de monteurs électriciens. Et aussi la gestion des métaux comme le cuivre, l'extraction minière et plus largement la gestion des ressources et leur recyclage pour créer une boucle vertueuse. Enfin, il s'agit d'éviter une dépendance d'une nouvelle forme, non plus envers les énergies fossiles, mais envers la fabrication bon marché et à l'éthique discutable de certains pays leaders actuels du photovoltaïque.

Oui, il y a beaucoup de défis à relever de manière écologique et sociale. Mais l'initiative solaire donne un signal clair: nous voulons des énergies renouvelables!



**Fabienne Robert-Nicoud**  
vice-présidente  
du Parti socialiste neuchâtelois

SP/PS

Publiée dans la Feuille fédérale le 11.06.2024. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 3<sup>bis</sup>

<sup>3bis</sup>Les surfaces appropriées de constructions et d'installations doivent être utilisées pour la production d'énergies renouvelables. Font exception les cas où la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables est incompatible avec des intérêts de protection prépondérants ou disproportionnée pour d'autres motifs. La Confédération édicte les dispositions nécessaires. Elle peut prévoir des mesures de soutien financier.

Art. 197, ch. 15<sup>2</sup>

15. Disposition transitoire ad art. 89, al. 3<sup>bis</sup> (Utilisation des surfaces appropriées pour la production d'énergies renouvelables)

<sup>1</sup> L'obligation d'utiliser les surfaces appropriées pour la production d'énergies renouvelables commence :

- en ce qui concerne les nouvelles constructions et installations ainsi que les mesures de transformation et de rénovation importantes, en particulier les assainissements de toits : un an après l'acceptation de l'art. 89, al. 3<sup>bis</sup>, par le peuple et les cantons ;
- en ce qui concerne les constructions et les installations existantes : 15 ans après l'acceptation de l'art. 89, al. 3<sup>bis</sup>, par le peuple et les cantons ; dans des cas particuliers, le délai peut être prolongé jusqu'en 2050 pour éviter les cas de rigueur.

<sup>2</sup>L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 89, al. 3<sup>bis</sup>, un an au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		Contrôle (laisser en blanc)
Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : **Balthasar Glättli**, Förlibuckstrasse 227, 8005 Zürich. **Aline Trede**, Sonnegring 15, 3008 Bern. **Christophe Clivaz**, Avenue de Pratfori 13, 1950 Sion. **Bastien Girod**, Ackerstrasse 44, 8005 Zürich. **Céline Vara**, Avenue de la Gare 6, 2000 Neuchâtel. **Greta Gysin**, Via Garavina 1, 6821 Rovio. **Samantha Bourgoïn**, Al Rodônd 40, 6672 Gordèvio. **Florence Brenzikofer**, Mattenweg 183b, 4494 Oltingen. **Delphine Klopfenstein Broggin**, Chemin Ravoux 3, 1290 Versoix. **Lisa Mazzone**, Avenue Ernest-Pictet 5, 1203 Genève. **Kurt Egger**, Sportlerweg 4, 8360 Eschlikon. **Simon Meyer**, Habsburgstrasse 37, 8037 Zürich. **Franziska Ryser**, Schneebergstrasse 2, 9000 St. Gallen. **David Müller**, Wildstrasse 30, 3097 Liebefeld. **Magdalena Erni**, Goldwylstrasse 41, 3600 Thun. **Margot Chauderna**, Rue du Simplon 6, 1700 Fribourg. **Christian Van Singer**, Ch. de la Grange-Rouge 46, 1090 La Croix (Lutry). **Nadine Masshardt**, Zeltweg 11, 3012 Bern. **Anne Mahrer**, Rue de Frémis 61, 1241 Puplinge. **Adrian Wüthrich**, Alpenstrasse 42, 4950 Huttwil. **Jon Pult**, Engadinstrasse 19, 7000 Chur. **Mattea Meyer**, Unterrütiweg 3, 8400 Winterthur. **François Pointet**, Chemin de Praz Maigroz 8, 1805 Jongny. **Thomas Tribelhorn**, Hüslimattweg 6, 4448 Läufelfingen. **Urs Muntwyler**, Hopfenrain 7, 3007 Bern. **Leona Eckert**, Magergasse 7, 7206 Igis. **Thomas Lüthi**, Weinholdenweg 17, 4614 Hägendorf

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 11.12.2025

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu :	Date :	
Signature manuscrite :	Fonction officielle :	

Ce formulaire – même partiellement rempli – est à renvoyer aussi vite que possible à : Initiative solaire, Case postale 6094, 2500 Bienne 6



Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

# AGENDA

Vous souhaitez adhérer au **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS** ou recevoir **LE POINT**?

Contactez-nous :

Éditeur

**Parti socialiste neuchâtelois**

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

### Impressum

Bulletin adressé aux abonné-es et entités intéressées aux activités du PSN

Rédactrice en chef - Margaux Studer

Graphisme et illustration - Nathan Jucker

Relecture - Johanne Lebel Calame

Impression - Imprimerie de l'Ouest SA

Parution 5 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs

Abonnement de soutien - 50 francs

IBAN : CH92 0900 0000 2000 3004 7



<b>19</b> septembre 19 h	Séance de préparation Grand Conseil
<b>21</b> septembre 10 h	Visite de la villa Fallet
<b>26</b> septembre	Séance de préparation Grand Conseil
<b>23</b> octobre	Élections cantonales 2025 : soirée de campagne interne
<b>24</b> octobre	Séance de préparation Grand Conseil
<b>31</b> octobre	Séance de préparation Grand Conseil
<b>4</b> novembre	Élections cantonales 2025 : soirée de campagne interne
<b>9</b> novembre 11 h	Apéro de la diversité La Chaux-de-Fonds
<p>👉 Votre agenda en ligne sur <a href="http://www.psn.ch">www.psn.ch</a></p>	

P.P.  
2000 Neuchâtel

